

Foire Aux Questions – Pédibus / Vélobus



A - Mise en place d'un projet

A1 - Combien de temps faut-il pour mettre en place ce type de projet ?

Entre 4 et 6 mois, entre la formation du groupe de travail et l'expérimentation de la (des) première(s) ligne(s).

A2 - Qui se charge de mettre en place ce type de projet ?

Ce type de projet est souvent à l'initiative des associations de parents d'élèves, en concertation avec les élus de la commune et l'équipe enseignante de l'établissement. Une commune peut être à l'initiative de ce projet mais en veillant à ce que celui-ci soit repris par une association de parents d'élèves. Le travail de concertation entre les différents partenaires demeure garant de la pérennité du projet.

A3 - Doit-on tester les lignes avant de démarrer ?

Il est nécessaire de tester les lignes avant de démarrer, pour estimer les temps de parcours (au rythme de l'enfant), faire l'inventaire des points à améliorer sur le trajet et déterminer les points de ramassage. Ces tests peuvent se faire avec l'aide d'élus, de la sécurité routière, de la police municipale ou des pompiers afin d'avoir des regards d'expert ; mais également avec la population.

A4 - Comment bien informer et sensibiliser les parents ?

En organisant une matinée d'information et de sensibilisation sur les déplacements doux : présentation d'une exposition et des lignes pressenties au vu des premiers résultats d'enquête, visionnage d'un film sur les pédibus vélobus, exposition de dessins d'enfants dans le cadre d'un projet pédagogique.

A5 - Ce type de projet peut-il se mettre en place avec des maternelles ?

Les pédibus sont plutôt destinés aux enfants du primaire, les vélobus aux enfants du CE2 au CM2. Cependant, il est possible de mettre en place des pédibus avec les enfants de maternelle. Cela suppose un taux d'accompagnement renforcé et une passerelle assurée pour accompagner les enfants jusque dans la classe (selon les consignes de l'école).

A6 - Quels sont les rôles de chacun (parent d'élève, enseignant, commune) ?

Les parents d'élèves sont souvent à l'initiative du projet et sont les accompagnateurs sur les lignes. Les enseignants facilitent la diffusion des informations liées au montage du projet, proposent des activités aux enfants dans le cadre de projets pédagogiques (Développement Durable). Les communes soutiennent financièrement et matériellement les projets.

A7 - Quelles sont les distances et durées maximum des lignes jusqu'à l'école ?

Le temps de trajet est en général de l'ordre de 20 minutes, pour un rayon autour de l'école de 1 Km à pied et 3 Km à vélo.

A8 - Comment bien procéder pour mettre en place une action pédibus vélobus ?

1. Observer et sensibiliser
2. Se mobiliser et réfléchir

3. Enquêter
4. Proposer des lignes de ramassage
5. Présenter le projet
6. Signer et Tester
7. Animer et pérenniser la démarche pédibus vélobus

A9 - Faut-il que les accompagnateurs adhèrent à l'association qui organise cette action ?

En terme d'assurance, il n'est pas nécessaire que les accompagnateurs adhèrent à l'association. Ils sont sous la responsabilité civile de l'association si celle-ci a souscrite une assurance couvrant les accompagnateurs « extra membres ».

A10 - Faut-il attendre des aménagements urbains aux abords des écoles pour démarrer une action ?

Non. En revanche, la mise en place d'un projet pédibus vélobus est l'occasion de mettre en exergue les manques et problèmes liés à l'accessibilité de l'école.

A11 - En matière d'assurance, doit-on obligatoirement passer par une association de parent d'élève (FCPE, OGECE...) pour mettre en place cette action ?

Non. D'autres structures organisatrices peuvent couvrir l'action : l'école via son contrat d'assurance établissement ou la mairie sous la forme d'une extension d'assurance.

A12 - Peut-on se servir d'un projet scolaire pour mettre en place une action pédibus vélobus ?

Oui. Des activités autour de l'environnement et des déplacements peuvent être proposées dans le cadre d'un projet d'école. Elles permettent de fédérer tous les acteurs autour d'un même projet. L'école peut faire plancher les élèves sur la mise en place de l'action. Le pédibus vélobus étant l'action concrète.

A13 - Quels acteurs faut-il associer au projet pédibus vélobus ?

Les parents d'élèves et les enfants bien évidemment, mais également les équipes enseignantes, les élus et techniciens de la commune, les autres associations locales, les intervenants sur la sécurité routière.

A14 - Quels sont les avantages et inconvénients d'un tel projet ?

Les avantages : c'est bon pour la santé et l'autonomie de l'enfant, ça améliore l'accessibilité et la sécurité autour de l'école, ça favorise la convivialité et la vie de quartier, ça limite l'encombrement aux abords de l'école, ça diminue la pollution de l'air locale tout en luttant contre le changement climatique.

Les inconvénients : La phase de mise en place peut être longue, il est nécessaire de bien transmettre les informations d'années en années afin que l'action se perpétue dans le temps. Le poids des cartables peut être un frein, parlez-en avec l'équipe enseignante. Il ne faut surtout pas se décourager devant la modestie de l'action qui porte ses fruits sur du long terme (éducation à l'environnement).

A15 - Pédibus, carapatte, cyclobus, caracycle, vélobus ; quelles sont les différences ?

Ces appellations correspondent toutes à un système de ramassage scolaire à pied ou à vélo encadré par des accompagnateurs bénévoles. Le logo pédibus est protégé mais le terme peut être utilisé. On peut tout à fait donner un nom et créer un logo pour personnaliser une démarche pédibus vélobus.